EXTRAIT
DU PROCÈS-VERBAL
DES SÉANCES DU CONSEIL
DU DÉPARTEMENT DE LA DROME,
EN PERMANENCE.

Case
FRC
10436
no. 5

Séance publique du 7 Juin 1793, l'an 2.e de la République.

Préſens Melleret, *Préſident;* Boſſan, Lermy, Lambert Caudeiron, Gaud, Chancel, Armand, Algoud, Viot, Long de Gigors, Germigny, Archinard, Claude Payan, Blanchard, Faure, Bernard, Long de Condorcet, *Adminiſtrateurs*, & Payan *Procureur-Général-Syndic.*

LE Procureur-Général-Syndic, a dit : qu'un courier extraordinaire a porté au Département le décret du premier de ce mois, relatif à l'insurrection qui s'est manifestée à Paris, le 31 Mai et contenant une Proclamation de la Convention nationale ; qu'il est utile de donner à cet acte du Corps Législatif une publicité propre à déconcerter les efforts réunis de la malveillance et de l'aristocratie toujours prêtes à profiter des événemens.

Le Conseil arrête que ce décret sera solennellement proclamé dans le jour sur la Place de la Liberté et en présence du Bataillon des Volontaires nationaux du Montblanc en garnison en cette Ville, que le District et la Municipalité seront invités de se réunir à l'Administration du Département ;

Qu'il s'en rapporte au zèle des Municipalités du ressort pour remplir le même objet dans leurs Communes respectives.

Il a été fait lecture d'un article inséré dans le *Républicain* ou Journal des hommes libres, renfermant un exposé particulier de la journée du 31 Mai et une Adresse des Parisiens à leurs frères des Départemens.

Le Procureur-Général-Syndic, ouï :

Le Conseil empressé de répandre un écrit, qui dans ces circonstances tend à resserrer les précieux liens de la fraternité entre les Citoyens de Paris et ceux des Départemens de la République une et indivisible.

Arrête que l'article du Journal sera réimprimé en Placard, pour être affiché, adressé à toutes les Municipalités du ressort et aux Sociétés populaires.

Signés, MELLERET, *Président*; REGNARD, *Secrétaire-Général.*

Collationné.

REGNARD, *Secrétaire-Général.*

Journée du 31 Mai.

Paris premier Juin. Les Départemens étoient abreuvés de calomnies contre Paris. Une faction liberticide vouloit les soulever contr'elle. Chaque jour le mensonge s'écouloit à grands flots du bureau des Postes : lettres particulières, imprimés publics, journaux de toutes les aristocraties, décrets même arrachés par la faction impératrice, voloient au loin évoquer la vengeance contre le véritable foyer du patriotisme. Paris devoit une grande réponse, une réponse digne d'elle à ses calomniateurs, et cette réponse, c'est le 31 Mai qu'elle l'a faite.

Frères des Départemens ! dignes Républicains ! c'en étoit fait. Encore un jour, et la liberté n'étoit plus. L'arbre saint en étoit ébranlé depuis long-tems, il n'y restoit plus qu'une racine et la tirannique commission des douze avoit empoigné la hache pour la couper. Les Patriotes persécutés, les défenseurs de la liberté emprisonnés, le venin de la discorde, adroitement semé dans les sections pour les diviser, l'aristocratie relevant sa tête insolente, le modérantisme sortant avec fureur de ses opulentes boutiques, les rebelles de la Vendée loués avec impudeur dans les lieux publics, enfin, la république à l'agonie, et pour comble d'outrages vos ennemis et les nôtres, osant encore, au sein de leur triomphe, se dire sous le poignard de ceux qu'ils égorgeoient ; tell étoit la face de Paris, tel étoit l'épouvantable tableau, que de perfides correspondans avoient l'art de vous cacher sous les récits menteurs de leurs dangers prétendus. Falloit-il leur laisser consommer leur crime ? Républicains ! c'est bien alors que nous aurions mérité que votre main vengeresse, armée pour la Liberté, vint effacer Paris de la liste des Cités et que sa ruine épouvantable attestât à la postérité le chatiment terrible que meritent ceux qui trahissent la cause publique ! nous ne l'avons pas souffert : nous sommes dignes encore de votre amour. Paris s'est levé et vos ennemis ont pâli. Ils ont vu le peuple n'ayant pour armes que sa gloire et pour parure que ses armes.

Le 10 Août, les foudres de la guerre ont terrassé les tyrans ; le 31 Mai, les vertus ont fait le siège des Thuileries, et elles ont vaincu. Que vous diront-ils ceux dont la peur de Convention ne vous entretenoit que de poignards levés sur eux ? l'insurrection étoit entière, le canon d'alarme tiré, le tocsin retentissant par-tout, l'heure formidable de la Justice du peuple sonnée, cent mille hommes sous les armes. Eh bien ! pas une propriété violée, pas un homme menacé, pas même la plus légère offense, voilà comme nous avons répondu à leurs calomnies. Républicains, jugez entre nous, ou pour mieux dire estimez-nous, aimez-nous. La liberté vit, elle vivra, nous vous en répondons. Nous ne [illegible] vos Représentans [illegible] nous veillons sur eux ; mais nous veillons aussi sur leurs [illegible] ; nous gardons le dépôt que vous nous avez confié ; mais nous gardons de même votre liberté, qui est inséparable de la nôtre. La journée du 31 Mai répond à tout. Elle prouve que l'anarchie n'est pas de résister à l'oppression, mais que les véritables anarchistes sont ceux qui cherchoient à vous exaspérer contre nous.

A VALENCE, DE L'IMPRIMERIE DE PIERRE AUREL, 1793.

VALEN

Aux Citoyens

Administrateurs Composant le

du Département du Cantal.

À Aurillac